

ACCUEIL

MÉCANIQUE

CARROSSERIE

PNEUMATIQUE

PARCS-AUTOS

Nouvelles de l'industrie

Nouveaux produits

Photoreportages

Publireportages

Calendrier d'événements

Ressources humaines

Formation

Entretien

Gestion

Environnement

Normes californiennes

Attestation environnementale

Technologie

Partager Envoyer à un(e) ami(e)

ENVIRONNEMENT

Attestation environnementale des ateliers automobiles
Le virage est vraiment amorcé

Par Raynald Bouchard
raynaldbouchardmedia@yahoo.ca

Une étude réalisée en 2003 à l'instigation de la Table de concertation sur l'environnement et les véhicules routiers indiquait que les pratiques environnementales des ateliers étaient déficientes. C'est pour corriger la situation qu'elle a mis sur pied un vaste chantier devant mener d'ici quelques années à la création d'un programme universel d'attestation environnementale. Première étape sur le terrain : un projet-pilote mené auprès de 16 ateliers qui devrait culminer avec le lancement officiel de l'initiative au cours des prochains mois.

Pascal Bigras et Robert Comtois, respectivement directeur général chargé de projet senior à Nature-Action Québec, et Jacques Poitra président d'Action-Environnement et concepteur du programme d'attestation environnementale des ateliers automobile

Saviez-vous qu'au Québec seulement, une vingtaine de lois et règlements encadrent pas moins de 117 pratiques dans les ateliers et que, même s'ils sont en grande majorité ouverts à améliorer leurs processus actuels, 72 % de leurs propriétaires affirment ne pas connaître ces obligations légales ? Certains de ces règlements portant sur la récupération des huiles usagées, sur l'entreposage des pneus hors d'usage et sur les halocarbures sont bien appliqués. Par contre, le cas des autres matières dangereuses demeure préoccupant, surtout en région où les ateliers entreposent davantage afin de limiter le nombre de collectes et les frais de transport par les récupérateurs spécialisés installés dans les grands centres.

Un ambitieux projet-pilote

Les 16 ateliers recrutés sont situés dans la Vallée du Saint-Laurent entre Québec et Montréal, une zone qui accapare environ 80 % des dépenses de réparation et d'entretien attribuées aux entreprises de mécanique, de pneus et de carrosserie au Québec, sans oublier les parcs automobiles et les installations pour poids lourds. Leurs propriétaires ont, dans un premier temps, à établir précisément leur niveau de conformité quant aux obligations réglementaires. Mais là où réside la beauté du projet, ils ont également à identifier ce qu'ils appliquent dans les faits parmi les quelque 130 pratiques souhaitables proposées dans un guide-témoin des bonnes pratiques. Bref, on déborde l'aspect légal pour déboucher sur les meilleures façons de faire. L'audit du projet-pilote servira à apporter des ajustements au futur programme d'attestation environnementale.

Ce programme reconnaît les efforts des propriétaires et du personnel des ateliers d'entretien automobile pour atteindre ou dépasser les exigences légales en environnement en s'impliquant dans l'implantation proactive de plusieurs autres pratiques environnementales exemplaires.

Souci pour les régions

Comme ce programme est pensé pour être appliqué à l'ensemble du Québec, il fallait tenir compte de la dimension plus critique de l'entreposage et de la récupération en dehors des zones urbaines. Pour Robert Comtois, de Nature-Action Québec, organisme mandaté par la Table pour mettre en oeuvre le projet d'attestation, il s'agit d'un défi énorme à relever en analysant leur réalité géographique. « Il nous faudra contrer l'effet dissuasif des frais de transport plus élevés en mettant à la disposition de ces ateliers des récupérateurs locaux et régionaux souvent peu connus afin de leur offrir la possibilité d'obtenir leur attestation environnementale. »

Vers un Guide des bonnes pratiques

Réduire les coûts en économisant l'énergie et les matières premières, limiter les rejets, gagner des clients et construire une image d'entreprise respectueuse de l'environnement, tel est le défi lancé aux propriétaires et au personnel des ateliers. Dès le lancement officiel du programme, ils auront à leur disposition un *Guide des bonnes pratiques* afin de se préparer à obtenir leur attestation environnementale. Le virage est vraiment amorcé.